



Rapport Développement Durable 2013



S'engager durablement avec réalisme



PRÉFACE



Crédit photo : David Delaporte

CONSTRUIRE UNE VISION ENVIRONNEMENTALE COMMUNE

L'homme a longtemps cru qu'il pouvait façonner la nature selon sa volonté. Il prend brutalement conscience des limites du système actuel. La préservation des ressources naturelles et des hommes est une exigence pour la préservation de notre planète qui recèle nombre d'opportunités.

Produire davantage en consommant moins de sol et moins d'eau est le défi lancé à l'agriculture. Produire davantage de services et de produits avec moins d'énergie et de déchet est au cœur de l'économie circulaire. Produire davantage tout en revitalisant les notions de partage et de collectif est aux fondements de l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil économique, social et environnemental est la maison du dialogue qui amène les hommes et les femmes d'intérêts et de convictions a priori opposés à construire une vision commune. La transition écologique et énergétique est au cœur de nos travaux et nous accueillons chaque année au Palais d'Iéna la Conférence environnementale.

L'avenir n'appartiendra ni aux plus anciens ni aux plus puissants mais aux plus réactifs et aux plus agiles. C'est pourquoi la CGPME a un rôle majeur dans la construction de ce futur commun et de nouveaux modèles sachant réconcilier performance économique, performance sociale et performance environnementale.

Jean-Paul Delevoye

Président du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

	REGARDS CROISÉS	4
	FAITS MARQUANTS	6
 1	GOUVERNANCE - SOCIAL - SOCIÉTAL ADAPTATION SOCIÉTALE ET PERSPECTIVES DURABLES	8
	A / La transition écologique : des évolutions professionnelles plus que des créations d'emplois	9
	B / La plateforme RSE : ouverture du dialogue sur les sujets sociétaux	12
	C / Pérennité et consolidation des relations avec les parties prenantes	14
 2	ENVIRONNEMENT ENTRE PRÉSERVATION ET COMPÉTITIVITÉ : DE LA NÉCESSITÉ DE MÉNAGER LES TPE-PME	16
	A / L'intégration des TPE-PME dans le débat énergétique	17
	B / Économie circulaire : vers un nouveau modèle économique...	20
	C / Biodiversité : mieux comprendre les enjeux pour se mobiliser	23
 3	ÉCONOMIE UNE DÉMARCHE RESPONSABLE POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE	24
	A / Mettre en place une politique industrielle de filières	25
	B / Le financement des TPE-PME : un levier pour la transition énergétique	26
	C / La fiscalité écologique : « oui » à l'incitation, « non » au rendement	28
	D / Donneurs d'ordres / sous-traitants, vers une relation plus responsable	29
	CONCLUSION	30

REGARDS CROISÉS

Jean-François Roubaud et Guillaume de Bodard réagissent à l'actualité de la CGPME



Crédit photo : D.R.

Jean-François Roubaud
Président de la CGPME



Crédit photo : D.R.

Guillaume de Bodard
Président de la Commission Environnement
et Développement Durable de la CGPME
Directeur Général de Calix Conseil

QUESTION

2013 a été l'année du débat national sur la transition énergétique. Quelles ont été vos propositions ?

Jean-François Roubaud : La politique énergétique de la France pour les 30 années à venir est un enjeu fondamental. C'était l'objet du débat national en 2013 qui va déboucher sur une loi de programmation en 2014. Comme toujours notre message s'est concentré sur les TPE-PME, utilisatrices mais aussi productrices d'énergie. En clair, nos propositions principales ont porté sur la place accordée à nos entreprises sur ces marchés d'avenir, leurs besoins de financements adaptés et sécurisés dans le temps pour leur permettre d'investir, les besoins en formation et qualification, le soutien à la R&D...

QUESTION

Une loi de programmation sur cette question sera présentée au Parlement en 2014. Qu'en attendez-vous ?

Guillaume de Bodard : Avec cette loi de programmation, nous souhaitons que le gouvernement s'engage sur une vision claire et de long terme en matière énergétique. Les entreprises ont besoin de lisibilité sur des défis économiques, environnementaux et sociaux majeurs pour notre pays. Nous voulons également que cette loi s'engage sur des consensus partagés par l'ensemble des acteurs. Il nous faut aussi des objectifs réalistes et des plans d'actions opérationnels.

QUESTION

Sur quels thèmes la CGPME a-t-elle progressé cette année ?

Guillaume de Bodard : Deux sujets nous ont occupés tout particulièrement ; la biodiversité et la fiscalité écologique. La CGPME a élaboré, en partenariat avec Humanité et Biodiversité, un guide de la biodiversité appliquée en entreprise pour mobiliser les TPE-PME et leur proposer des pistes d'actions. La Confédération s'implique également sur les questions de fiscalité écologique avec sa participation active au Comité pour la fiscalité écologique. Nous jouons notre rôle de vigie pour éviter à nos entreprises un surcroît de taxes et de contributions.

QUESTION

La CGPME a relayé cette année les fortes préoccupations des entreprises sur la hausse de la fiscalité. Comment appréhendez-vous cette question en matière environnementale ?

Jean-François Roubaud : Les entreprises se sont montrées sévères à l'égard de la fiscalité dans les dernières lois de finances. Au-delà de la charge qu'elle fait peser sur les entreprises, l'augmentation excessive de la fiscalité s'accompagne d'un manque de lisibilité et de prévisibilité très préjudiciable à nos entreprises. Nous l'avons dit lors des Assises sur la fiscalité. La CGPME n'est pas opposée à la fiscalité écologique pour peu qu'elle s'inscrive dans une réforme globale, qu'elle soit incitative et se fasse à pression constante. Oui à une fiscalité écologique qui permet une évolution accompagnée des comportements, non à une fiscalité de rendement !

QUESTION

Le Premier ministre a installé en juin la plateforme RSE. Est-ce un signe positif ?

Guillaume de Bodard : La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est un facteur de performance pour l'entreprise. Mais elle doit être adaptée à nos tailles d'entreprises, progressive et volontaire. La plateforme est un forum multipartites prenantes. Elle est chargée de faire des recommandations, que je souhaite concrètes et pragmatiques. En clair nous devons identifier les bonnes pratiques de RSE et accompagner les TPE-PME sur cette voie. Elles y gagneront dans leurs relations avec leurs donneurs d'ordres et en compétitivité. C'est dans cet esprit que la plateforme va travailler.

QUESTION

Ressentez-vous un intérêt croissant des branches professionnelles et des structures territoriales adhérentes à la CGPME à l'égard des sujets développement durable ?

Jean-François Roubaud : Clairement le sujet est devenu incontournable. La Commission Environnement et Développement Durable de la CGPME parle plan de prévention déchets, économie circulaire, formation professionnelle, RSE, biodiversité, pollution des sites, fiscalité, politique de l'eau... Il s'agit du quotidien de nos entreprises et nos adhérents l'ont bien compris. Ils sont aujourd'hui très présents sur ces dossiers. Notre action dans ce domaine et notre lobbying tant politique que technique constituent une plus-value non négligeable. Mais rien ne serait fait sans leur expertise et leur implication constante.

FAITS MARQUANTS

Mai

- 15 :** Table ronde à l'Assemblée nationale sur l'Affichage environnemental
- 15 :** Audition à l'Assemblée nationale sur les filières REP
- 23 :** Commission Environnement et Développement Durable : Intervention de **Thierry Wahl**, Secrétaire général du débat national sur la transition énergétique

Avril

12 : Rencontre avec **Gilles Ricono**, directeur de cabinet du ministre de l'Écologie, sur la REP ameublement

18 : Comité pour la Fiscalité Écologique



24 : Amicale parlementaire des PME
« Le développement durable est-il l'ami ou l'ennemi de la compétitivité des entreprises ? »

2013, pour un engagement pragmatique

Juin

17 : Installation par le **Premier ministre**



25 : Lancement des États généraux de la modernisation du droit de l'environnement

Juillet

05 : Entretien avec **Pierre Pelouzet**, Médiateur des relations inter-entreprises



Crédit photo : D.R.

08 : Séminaire national sur les débats territoriaux sur la transition énergétique

23 : Conseil national de la transition énergétique

Février

20 : Audition par la Mission **Molinié, Drago et Brovelli** sur la RSE

20 : Réunion plénière du débat national sur la transition énergétique



Janvier

15 : Commission Environnement et Développement Durable :

Intervention de

Christophe Aubel,
Directeur d'Humanité
et Biodiversité sur les
enjeux de la biodiversité
pour les TPE-PME



Crédit photo : D.R.

Octobre

03 : Entretien avec **Bruno Léchevin**,
Président de l'ADEME



08 : Commission Environnement
et Développement Durable :
retour sur les conclusions de la
Conférence environnementale
2013

Septembre

06 : Comité de suivi CGPME sur la
Conférence environnementale 2013

12 : Entretien avec **Philippe Martin**,
ministre de l'Écologie, du
Développement durable et de l'Énergie

20 : Conférence environnementale 2013

Décembre

16 : Conférence de mise en œuvre
« Économie circulaire » à Gardanne

Novembre

14 : Conseil national de la transition
énergétique



1

GOUVERNANCE - SOCIAL - SOCIÉTAL

Adaptation sociétale et perspectives durables

A / La transition écologique : des évolutions professionnelles plus que des créations d'emplois

La transition écologique : source d'emploi ?

La question de l'emploi de l'économie verte suscite depuis le Grenelle de l'environnement des attentes et des espérances de la part des gouvernements successifs : 600 000 emplois annoncés lors du Grenelle, 100 000 créations de postes prévues en 3 ans en septembre 2013. Le gouvernement actuel compte sur la transition écologique pour identifier les opportunités de développer de nouvelles filières et donc de nouveaux emplois.

Si cette intention est louable, elle se frotte durement à la réalité économique. Lors de la dernière Conférence environnementale, la CGPME a rappelé que la transition écologique doit se faire dans le souci de préserver la compétitivité de nos entreprises, garante du développement économique et de la création de richesse. Attention à ne pas inverser les logiques : aucun emploi ne sera créé sans marché ni offre correspondant.

Plus de reconversions que de créations

En matière d'emploi de la transition écologique, le premier enjeu est, à nos yeux, la reconversion des compétences et l'adaptation des métiers. Aujourd'hui ce sont avant tout les acteurs en place, salariés comme dirigeants, qui doivent être formés pour répondre aux défis de la transition écologique. C'est un enjeu majeur pour :

- l'entreprise - modernisation, innovation, performance,
- les salariés - maintien dans l'emploi, évolution des qualifications, employabilité,
- les jeunes publics - le contrat de professionnalisation lie embauche et formation.

Lors de cette Conférence environnementale, la CGPME a souligné l'importance de la formation professionnelle notamment dans les TPE-PME.

Les emplois de la transition énergétique



Credit photo : D.R.

Trop souvent, les emplois verts sont pensés avec une seule dimension sociale, alors qu'ils sont un levier économique essentiel et un potentiel d'innovation et de croissance. La transition énergétique exigera une qualification accrue de nombre de métiers, la création de nouveaux et un renforcement des études en amont des projets. Elle exigera également de développer :

- le conseil auprès des TPE et PME qui devront s'adapter,
- le rôle particulier que devra jouer l'ingénierie dans beaucoup de secteurs ; pour accompagner de nombreux métiers, et ce en tout point du territoire,
- le rôle essentiel de la maîtrise d'œuvre et du conseil, garants d'une meilleure efficacité économique et qualitative.



Dominique Sutra del Galy

Président de la Fédération nationale CINOV

Elle a également insisté sur le rôle des branches professionnelles les plus à même d'identifier les secteurs les plus porteurs en matière de transition écologique, et les métiers en évolution.

Les branches professionnelles : un rôle majeur

Placer les branches professionnelles au cœur du dispositif est fondamental pour la Confédération car elles sont non seulement vecteurs d'informations et de sensibilisation pour les TPE-PME mais aussi d'anticipation, notamment en termes de prospective sur le métier et ses besoins, d'évaluation et de stratégie d'avenir du secteur.

Ces branches doivent être encouragées à développer des observatoires à condition que les dispositifs restent des démarches volontaires adaptées aux moyens des fédérations et secteurs professionnels. Il faut favoriser et accompagner les branches professionnelles dans la mise en place d'engagements volontaires.

L'implication des fédérations mais aussi de l'ensemble des acteurs de la formation est une demande ancienne de la CGPME. C'est pourquoi, il est une bonne chose, comme le propose la feuille de route du gouvernement, de mobiliser

tous les acteurs de l'emploi et de la formation – collectivités, partenaires sociaux, acteurs des filières et branches professionnelles, organismes de formation, OPCA, instances consulaires, etc. – notamment dans le cadre des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Enfin, nous sommes très attentifs aux fléchages des financements existants vers la transition écologique. Si cette dernière doit être intégrée dans la stratégie de formation, elle ne saurait accaparer les financements au détriment d'autres priorités déterminées par les partenaires sociaux.

AGEFOS-PME



La CGPME s'est investie très tôt dans le système de la formation. Elle a créé dès 1973, avec plusieurs syndicats de salariés, l'AGEFOS-PME qui est aujourd'hui le premier organisme paritaire collecteur agréé interprofessionnel et interbranches avec plus de 900 millions d'euros émanant de 370 000 entreprises (50 sections de branches et secteurs professionnels) partout en France. L'AGEFOS est géré paritairement par la CGPME et les 5 centrales syndicales.

Formation initiale et professionnelle : un enjeu majeur pour l'environnement et le développement durable



Crédit photo : D.R.

Les préoccupations environnementales sont partagées par l'ensemble de nos concitoyens. Elles ont pénétré toutes les couches de la société et se retrouvent aujourd'hui dans les comportements du consommateur. Le chef d'entreprise de PME en tant que citoyen lui-même et en tant qu'acteur du développement économique et social a parfaitement intégré cette nouvelle dimension dans la stratégie de son entreprise. Tout naturellement ses choix en matière de formation initiale et professionnelle, pour ses recrutements et pour le développement des compétences de ses salariés, s'orientent vers le développement durable et l'environnement. Il s'agit tout simplement d'un nouveau domaine d'excellence pour l'entreprise.

Jean-Michel Pottier

Président de la Commission Formation et Éducation, Président de la société Ariane 7



Quelques mesures soutenues par la CGPME en faveur des transitions professionnelles



- Accompagner les entrepreneurs par l'information ou la formation aux enjeux de la transition énergétique en mettant en place des prestations adaptées aux TPE-PME
- Adapter le système de formation aux besoins des petites entreprises : modalités, horaires, remplacement...
- Prévoir de mieux accompagner l'entrepreneuriat : passage du statut de salarié à celui d'entrepreneur/artisan et inversement
- Renforcer la formation des formateurs en distinguant ce qui relève de la formation des enseignants et ce qui concerne les formateurs proprement dits

Point sur les dossiers sociaux de la CGPME



- En matière d'égalité, la CGPME a participé activement aux travaux du CESE, du Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle et du ministère des droits des femmes. Lors des consultations préalables du projet de loi relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, ses représentants ont eu l'occasion de faire valoir les intérêts des TPE-PME et de leurs salariés : réduire la durée du congé parental sans pour autant faciliter l'accueil du jeune enfant dans les crèches ne permettra pas d'atteindre le but recherché, à savoir faciliter le retour plus précoce des mères au travail... Par ailleurs, l'initiative de Geneviève Bel, Vice-Présidente de la CGPME, de promouvoir l'entrepreneuriat au féminin a continué de prendre corps en 2013 : le réseau des clubs départementaux s'est étoffé. L'année 2013 a vu la finalisation du trophée « Entrepreneuriat au féminin », effectivement lancé le 18 juin 2014.
- La CGPME est également présente aux commissions de labellisation « Égalité Professionnelle » et « Diversité ». Force est de constater que ces labels sont, de facto, la chasse gardée des grandes voire des très grandes entreprises : la procédure de certification AFNOR à mettre en œuvre pour obtenir ces labels est tellement contraignante que très peu de PME osent s'y lancer.
- Dans le domaine du handicap, la CGPME participe très activement tant au niveau national qu'au niveau régional, à la politique d'insertion dans l'emploi des salariés handicapés mise notamment en œuvre par l'AGEFIPH. La CGPME a par ailleurs contribué aux groupes de travail mis en place par la Délégation ministérielle à l'accessibilité, destinés à assouplir les dispositions de la loi de 2005 en matière d'accessibilité des ERP aux personnes handicapées.

B / La plateforme RSE :

ouverture du dialogue sur les sujets sociétaux

La plateforme RSE enfin créée

La CGPME est convaincue que la Responsabilité Sociétale des Entreprises, si elle est adaptée, progressive et incitative, est un gage de performance pour l'entreprise. Performance économique mais aussi sociale et sociétale. Car intégrer à sa stratégie une démarche exemplaire en matière de dialogue avec ses partenaires, de formation de ses salariés, de gestion de ses impacts environnementaux et de maîtrise des risques, etc., devient un axe structurant.

Depuis la loi Grenelle 2 et son article 225 sur le reporting de la RSE, les débats ont été nourris entre ONG, syndicats et organisations patronales. Quelle politique de RSE en France ? Peut-on établir un lien entre RSE et compétitivité ? Quelle RSE pour les PME ?

À la demande de toutes ces parties prenantes, le Premier ministre a installé le 17 juin 2013 la plateforme nationale d'actions globales pour la RSE, forum multipartites prenantes où concertation et échanges doivent formaliser une position française sur la RSE, comme facteur de performance. La plateforme est également un lieu d'interpellations et de recommandations, hébergée par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

RSE, un sujet qui concerne aussi les TPE-PME

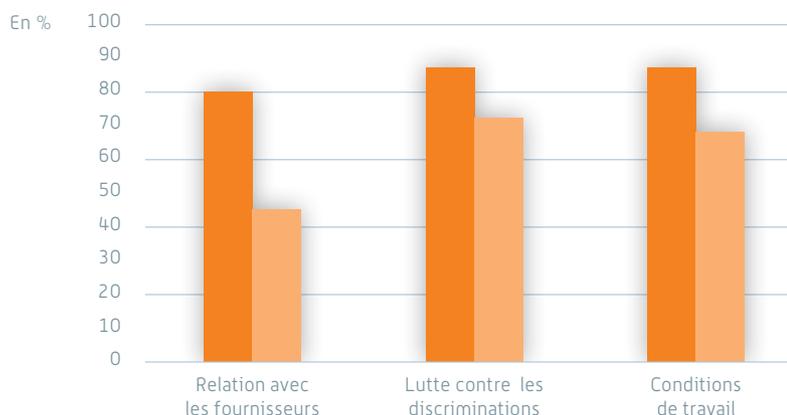
Aujourd'hui la RSE est avant tout un sujet « grandes entreprises ». Celles-ci doivent répondre à des obligations croissantes, qu'elles reportent souvent sur leurs fournisseurs, accentuant un déséquilibre déjà existant. Et c'est notamment dans la relation donneurs d'ordres/sous-traitants que la RSE doit intervenir pour remédier à cette situation.

Comment ? D'une part en permettant aux TPE-PME, qui représentent la majorité des sous-traitants, de valoriser leurs actions en faveur du développement durable, d'une meilleure gouvernance, d'activités et de produits plus respectueux de l'environnement. D'autre part en incitant les grandes entreprises à agir de façon responsable à l'égard de leurs fournisseurs et pas uniquement en se prémunissant de risques potentiels. Cette relation du donneur d'ordres et du sous-traitant doit devenir une relation « gagnant-gagnant » dans laquelle les parties s'apportent mutuellement (bonnes pratiques, formation, audit, etc.) pour devenir partenaires.

La CGPME est convaincue qu'une meilleure prise en compte dans la stratégie globale de l'entreprise de ses parties prenantes, de la formation continue des salariés, d'un recrutement diversifié et d'une mise en place d'actions innovantes ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur son fonctionnement, la fidélisation de ses salariés et son image.

CHIFFRES CLÉS

Les entreprises de l'énergie et de l'environnement montrent la voie en matière d'actions RSE



■ Énergie et environnement Champ : sociétés de 50 salariés ou plus hors sociétés agricoles, financières et d'assurance, France.
■ Autres secteurs

Source : Insee, enquête sur les entreprises et le développement durable - 2011.

Si la CGPME soutient le caractère volontaire de la RSE, nous pensons aussi que progressivement l'intégration de critères social et environnemental s'imposera aux sous-traitants et aux fournisseurs. C'est pourquoi, la CGPME travaille sur la possibilité de créer des labels pour les entreprises responsables leur permettant d'être « reconnues » par les donneurs d'ordres comme des entreprises répondant à leurs exigences.

C'est dans cet esprit que la CGPME participe activement aux travaux de la plateforme. La RSE doit être un moyen pour rééquilibrer la relation donneur d'ordres/sous-traitant et passer de la sous-traitance à la cotraitance.

La CGPME aux manettes du groupe de travail « La RSE comme levier de compétitivité, un enjeu pour les PME »

Centré sur les TPE-PME et ETI indépendantes, ce groupe de travail souhaité par la CGPME et son co-rapporteur Guillaume de Bodard a pour axes de travail :

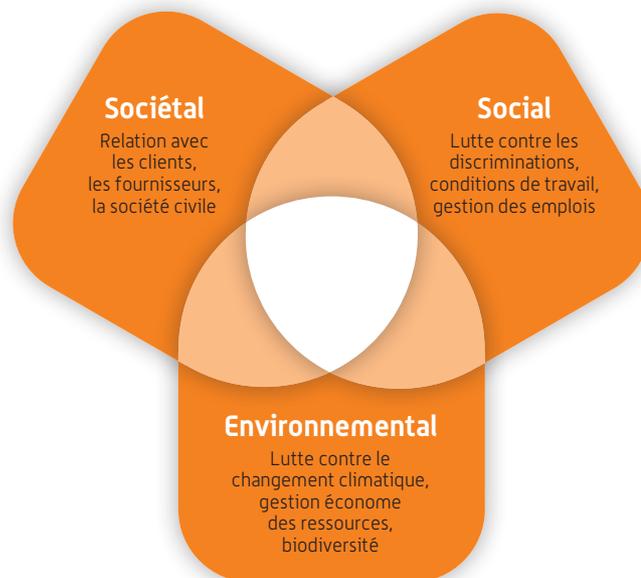
- la cartographie des pratiques RSE,
- les bonnes pratiques, du point de vue de l'entreprise, des parties prenantes et du terrain,
- la mesure des gains de compétitivité liés à la RSE,
- les leviers de promotion et d'accompagnement des PME.

Le groupe de travail va fonder ses réflexions sur les études des parties prenantes déjà engagées, des recherches universitaires et des initiatives exemplaires des secteurs professionnels, des donneurs d'ordres, voire des entreprises individuelles. Un focus doit être fait sur les achats responsables et la relation donneur d'ordres/sous-traitant.

Les 3 groupes de travail

- la RSE comme levier de compétitivité notamment pour les PME,
- les moyens d'amélioration de la transparence et de la gouvernance des entreprises,
- les implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur telle que recommandée par les normes internationales.

Les 3 domaines de la Responsabilité Sociétale des Entreprises



Dialogue et bonnes pratiques, la RSE « à la française »

Crédit photo : Olivier Clément



Face à la crise économique, sociale et environnementale, l'enjeu actuel est de faciliter l'émergence de la coopération, du dialogue entre entreprises et au sein des entreprises, entre les différentes parties prenantes. Les bonnes pratiques doivent permettre de mettre en lumière que la RSE, intégrant le développement durable et le respect des droits humains, est facteur de croissance, de compétitivité et d'emploi. Des organisations syndicales, patronales et de la société civile ont souhaité la mise en place d'une Plateforme RSE. Celle-ci doit être un espace de dialogue multi-acteurs, de valorisation des bonnes pratiques et de visibilité internationale de la RSE « à la française ». Elle doit aussi être un outil de concertation avant toute décision gouvernementale sur la RSE. Elle a déjà permis aux 48 organisations membres de s'exprimer collectivement sur « un appel pour un cadre européen de reporting extra financier » en janvier 2014.

Patrick Pierron

Président de la Plateforme RSE,
membre de la Commission exécutive CFDT



C / Pérennité et consolidation des relations avec les parties prenantes

Les adhérents de la CGPME, des « parties prenantes internes » impliquées

La Commission Environnement et Développement Durable (CEDD) est l'une des 8 commissions thématiques de la CGPME. Présidée par Guillaume de Bodard, cette commission comprend une centaine de membres, représentant les fédérations professionnelles et les structures territoriales adhérentes à la Confédération. Lieu d'informations, d'échanges et force de propositions, la CEDD relaye auprès de ses membres consultations officielles, veille réglementaire et projets de positionnement. Siégeant auprès de nombreuses instances, la Commission adresse à ses membres des appels à candidatures pour que la CGPME soit représentée et porte la voix des PME au Conseil national des déchets (CND), au Comité pour la fiscalité écologique (CFE) ou encore au Conseil national de la transition écologique (CNTE) ou à la Conférence environnementale. Ce sont près de 40 mandataires qui détiennent un mandat CGPME sur les questions écologiques.

Des partenariats durables avec les parties prenantes externes

Confortant ses contacts avec le collège « employeurs » du CNTE (Medef, UPA et FNSEA), la CGPME a également consolidé ses relations avec des membres du Conseil comme CCI France, ou l'ONG Humanité et Biodiversité. C'est avec cette dernière, et avec l'appui d'une stagiaire, Anne Behloul, qu'a été élaboré un guide intitulé « Biodiversité et entreprises : mieux comprendre les enjeux pour se mobiliser ». Ce partenariat débouchera en 2014 sur un Forum Biodiversité, en présence d'Hubert Reeves, Président de l'association et de Jean-François Roubaud, Président de la CGPME. Enfin, nous avons décidé avec l'ADEME d'officialiser nos travaux communs par la signature d'un accord-cadre. Deux axes prioritaires de collaboration ont été identifiés conjointement ; l'éco-conception et la réduction des coûts via l'efficacité matière et énergie.

Compétitivité et développement durable, l'Amicale parlementaire réagit



Le 24 avril, l'Amicale parlementaire de la CGPME a été consacrée à la question : « Le développement durable est-il l'ami ou l'ennemi de la compétitivité de nos entreprises ? ». Autour de nombreux chefs d'entreprise, les débats ont permis d'entendre le Président de l'ADEME, Bruno Léchevin et Jean-Louis Borloo, ancien ministre de l'Environnement et initiateur du Grenelle.

La CGPME, membre du CNTE



Au titre de l'Arrêté du 6 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil National de la Transition Écologique, la CGPME est membre de ce conseil et elle y dispose de 2 sièges de titulaires : Guillaume de Bodard et Jean-François Carbonne (CNPA).



Partenariats, réseaux et interactions



De nouveaux adhérents « durables »

Deux organisations professionnelles, rencontrées en 2013, adhéreront à la CGPME en 2014 : la Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) et la Fédération Française des Combustibles, Carburants et Chauffage (FF3C) ; toutes deux liées à l'environnement et au développement durable.



Les mandataires et experts de la CGPME à la Conférence environnementale 2013

Crédit photo : D.R.



2

ENVIRONNEMENT

Entre préservation et compétitivité : de la nécessité de ménager les TPE-PME

A / L'intégration des TPE-PME dans le débat énergétique

De nouvelles orientations réglementaires et politiques

2013 a été marquée par le débat national sur la transition énergétique qui s'est tenu du 15 janvier au 18 juillet 2013. La CGPME a pleinement pris part aux échanges entre ONG, syndicats de salariés, parlementaires, citoyens et organisations patronales.

Ce débat a pris comme point de départ les engagements de réduction de la dépendance énergétique et des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France au niveau international et européen. Ainsi le Livre vert de la Commission européenne du 27 mars sur « le cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 » oriente la politique des états européens, c'est ce que l'on appelle le 3x20 :

- réduction de l'ensemble des émissions de GES, d'origines énergétique et non énergétique, de 20 % par rapport à leur niveau de 1990,
- part de 20 % d'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie,
- réduction de 20 % de la consommation d'énergie par rapport aux projections antérieures à l'adoption des objectifs en matière d'énergie et de climat pour 2020.

À cela s'ajoute l'engagement du président de la République pris lors de la Conférence environnementale 2012 : le débat sur la transition énergétique devant prendre en compte l'abaissement de la part du nucléaire de 75 % à 50 % dans la production d'électricité.

CHIFFRES CLÉS

Les objectifs européens



3x20

↓ -20% CO₂

↓ -20% énergie

↑ 20% part des énergies renouvelables

Des mesures encourageantes pour les entrepreneurs et artisans



Crédit photo : D.R.

Au terme de sept années de travaux portant sur l'organisation de la filière du bâtiment, sur la montée en compétences des professionnels, ou encore sur l'accompagnement des maîtres d'ouvrage à rénover et à construire, on ne peut que se réjouir de voir enfin quelques mesures concrètes liées aux marchés de la performance énergétique aboutir. Ces premiers signaux de l'État sont pour la FFB encourageants et méritent d'être renforcés pour redonner à tous les acteurs, publics ou privés, la visibilité nécessaire au passage à l'acte. Pour les entrepreneurs et artisans, la FFB poursuit sa mobilisation autour du Reconnu Garant de l'Environnement et se satisfait du renouvellement de la convention relative au dispositif de formation FEEBat pour 2014-2017, qui marque ainsi une première étape clé à la réussite du Plan de rénovation de l'Habitat.

Didier RIDORET

Président de la Fédération Française du Bâtiment

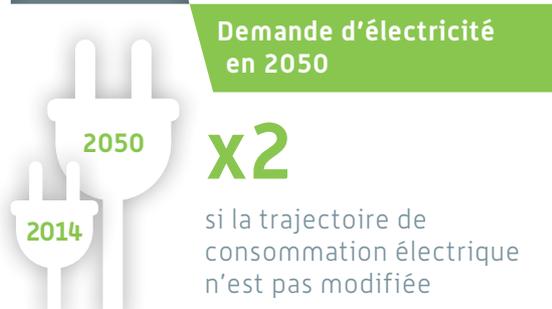
De la nécessité d'une trajectoire claire

Dès la Conférence environnementale 2012 la CGPME alerte clairement le gouvernement sur l'indispensable nécessité d'avoir une trajectoire claire sur les besoins énergétiques et sur les objectifs de consommation à moyen et long termes.

Lors du débat, 11 scénarios, avec pour objectif de projeter notre système énergétique à 30 ou 50 ans, sont examinés. L'intérêt de ce travail est de comparer les différentes trajectoires afin d'identifier celle qui apporterait la plus grande indépendance énergétique, la meilleure stabilité des prix et garantirait la compétitivité des entreprises.

Il devrait être de la responsabilité du gouvernement de choisir en amont la trajectoire énergétique de la France. La Confédération constate que ce processus arrive un peu tard et que l'ensemble des travaux du débat a été impacté par l'absence de cap.

CHIFFRE CLÉ



Agir sur la demande : un enjeu pour les TPE-PME

Au-delà des engagements internationaux et européens, la France a pris des engagements sectoriels notamment sur le bâtiment. Les lois Grenelle ont porté un objectif global de réduction des consommations d'énergie du parc de bâtiments tertiaires existants de 38 % à l'horizon 2020.

Pour respecter une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050, les experts du débat préconisent, en comparant les scénarios disponibles, une division par 2 de la demande énergétique. Cet objectif demandera un effort particulier dans le domaine du

bâti résidentiel et tertiaire qui a consommé plus de 773 TWh (téravatt-heure) en 2010. L'effort pour diviser par 2 la consommation finale est colossal. La CGPME est opposée à cet objectif irréaliste qui n'a fait l'objet d'aucune étude d'impacts sérieuse et dont les conditions d'application ne sont pas réunies. Si à cela nous devons ajouter les transports (512 TWh en 2010), l'industrie et l'agriculture (471 TWh cumulés en 2010), l'objectif semble inatteignable sans une politique drastique d'efficacité et de sobriété.

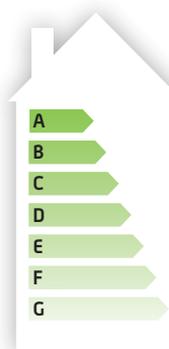
Agir sur la baisse de la demande en énergie semble être utopique pour atteindre un facteur 2 d'ici 2050. Tout comme la volonté de mettre en place une obligation de rénovation des bâtiments des particuliers. Les premiers retours du secteur du bâtiment ont largement confirmé nos inquiétudes : besoin de formation, volume de travaux difficilement gérable, malfaçons...

L'énergie, levier de croissance des entreprises françaises

Aujourd'hui, les entreprises françaises disposent d'un avantage concurrentiel majeur si l'on compare avec nos voisins européens et internationaux : le prix de l'énergie. Cet avantage doit être conservé pour que les entreprises maintiennent leurs investissements en France. Ce sujet est donc stratégique pour les TPE-PME qui voient dans le prix de l'énergie la possibilité de conserver leurs marges qui ont baissé de 30 % à 21 % sur la période 2000-2011 alors qu'elles progressaient de 7 points en Allemagne.

CHIFFRES CLÉS

Rénovations thermiques



> **135 000** rénovations thermiques en 2010

> **objectif 500 000** rénovations par an d'ici 2017

> pour un coût global estimé à

7,6 Mds €

La transition énergétique ne doit pas être un coût supplémentaire pour les entreprises mais au contraire la possibilité d'engager des démarches d'économie d'énergie aussi bien dans l'industrie, les commerces, les services ou l'artisanat.

Les enjeux sont nombreux, il faut :

- donner aux entreprises une visibilité sur le long terme de la politique énergétique,
- se doter des outils nécessaires pour mesurer et piloter les conséquences de la transition énergétique,
- retenir l'innovation comme un axe prioritaire de la transition énergétique.

CHIFFRES CLÉS



Coût de l'électricité pour les ménages en 2012

> Allemagne

0,25 €/kWh

> France

0,14 €/kWh

Source : Rapport fédéral allemand - novembre 2012

Les énergies renouvelables

Compte tenu de l'engagement présidentiel de réduire à 50 % la part du nucléaire en France, le développement des énergies renouvelables (ENR) est indispensable à la France pour conserver son indépendance énergétique et répondre aux obligations fixées aux niveaux européen et national. Pour y parvenir il faudra pallier les difficultés rencontrées dans la mise en place des outils de pilotage : tarifs de rachats, aides au développement des ENR, financement... En 2010, le moratoire sur les installations photovoltaïques a provoqué de nombreuses fermetures d'entreprises. La CGPME a donc proposé la simplification du cadre réglementaire sur les ENR et un développement industriel et territorialisé des filières ENR pour les TPE-PME ; propositions toujours d'actualité.

Les ENR ne se limitent pourtant pas au développement du photovoltaïque, d'autres méthodes permettent également de produire de l'électricité ou de la chaleur : le bois, la géothermie, l'hydroélectricité, l'éolien ou encore les biocarburants. Le développement en parallèle de l'ensemble de ces technologies pourra permettre à la France et aux entreprises de préserver leur indépendance énergétique.

Au-delà du financement, la CGPME demande également une simplification des démarches administratives obligatoires dans la mise en œuvre des projets d'ENR. Les TPE-PME qui souhaitent investir dans ces technologies doivent pouvoir le faire simplement et rapidement. C'est à ces conditions que la France pourra remplir ses objectifs en la matière.

Les entreprises, acteurs d'une société durable

Crédit photo : CQMI



Le thème de l'économie circulaire exposé lors de la conférence environnementale de 2013 a mis en lumière les points de vue de nos entreprises. Ce qu'on appelle « économie circulaire » recouvre en réalité des mesures déjà engagées dans notre secteur : éco-conception, recyclage des déchets... L'innovation, le volontariat et la vision à long terme, ont toujours caractérisé notre industrie dans ce domaine. L'enjeu de l'économie circulaire est de taille : protéger l'environnement immédiat, limiter la consommation de ressources stratégiques, rééquilibrer la balance commerciale et créer de l'emploi. Cette démarche, au-delà d'être une nécessité économique pour les entreprises est aussi une opportunité de croissance durable. Plus qu'un producteur de biens ou de services, l'entreprise pourrait enfin être reconnue comme un acteur majeur dans la construction de notre avenir collectif.

Laurent PRAT

Président Directeur Général de Securilite, mandataire FIEEC auprès de la CGPME



B / Économie circulaire :

vers un nouveau modèle économique...

... volontaire et sectoriel

Pourquoi l'économie circulaire est-elle aussi importante aujourd'hui ? Ce thème a fait l'objet d'une table ronde de la Conférence environnementale 2013. La consommation de ressources naturelles a atteint 68 milliards de tonnes en 2009 selon l'OCDE. Pour illustrer cette consommation, il faut savoir qu'en 2013 le « jour du dépassement », qui permet de dater le moment où la totalité des ressources renouvelables annuelles a déjà été consommée, est tombé le 20 août selon l'ONG Global Footprint. L'enjeu pour les entreprises est prioritaire puisqu'il s'agit d'assurer l'approvisionnement en matières premières des industriels. Deux solutions s'offrent à nous, soit rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement qui seraient certainement coûteuses, soit récupérer les matières à partir des déchets.

CHIFFRES CLÉS



Production de déchets
en France en 2010

355,1 Mt

de déchets produits en France

73,3 %

produits par la construction / BTP

Source : SOeS

La feuille de route du gouvernement trace une stratégie claire qui permettra aux entreprises et en particulier aux TPE-PME de s'adapter à ces changements et profiter d'un nouveau marché :

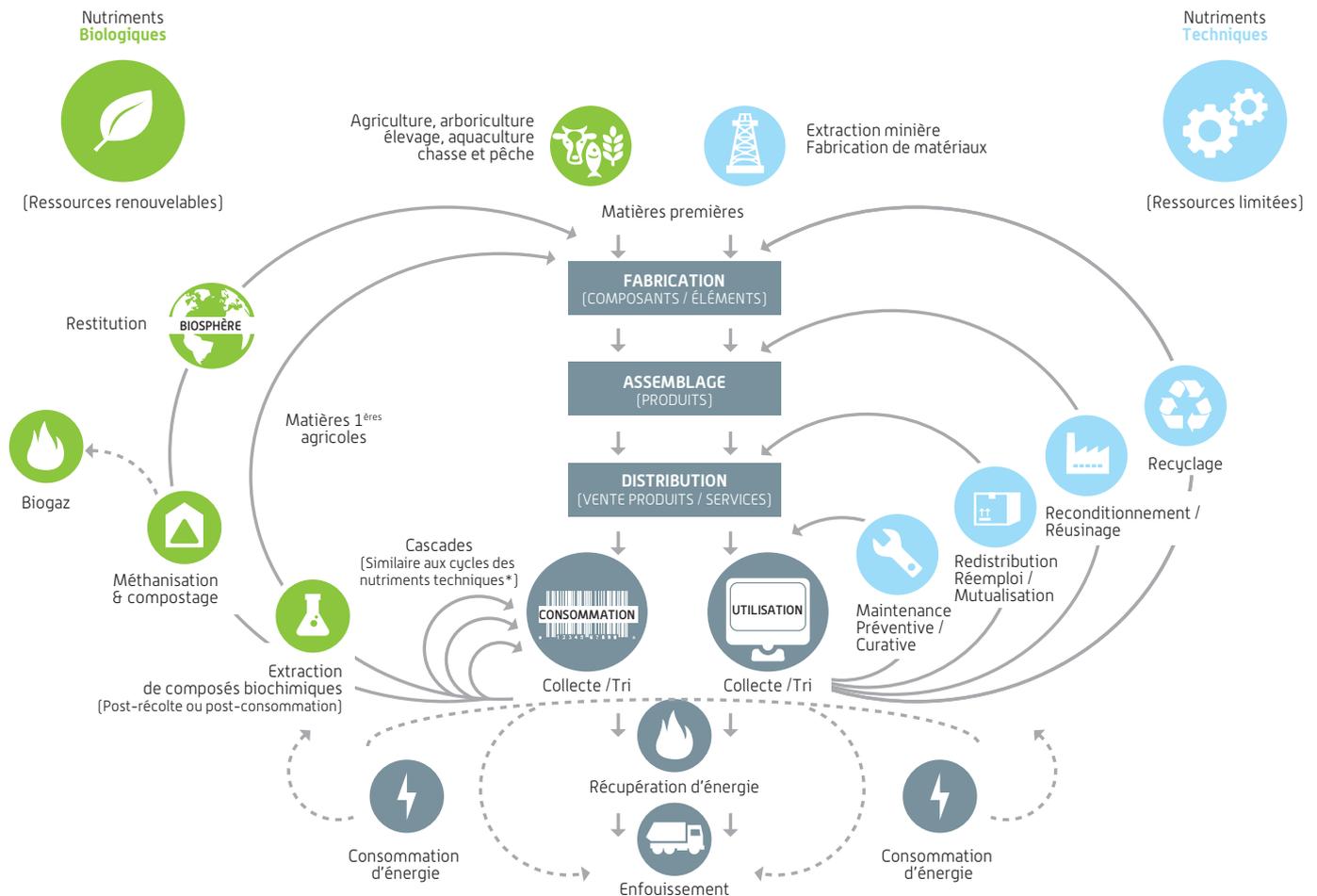
- faire porter la réflexion sur l'ensemble du cycle de vie des produits (éco-conception, transport, prise en compte de l'artificialisation des sols, de la biodiversité, utilisation du produit, recyclage ou réemploi...),
- intégrer dès leur conception les critères de prolongement de la durée de vie des objets, de réemploi, de leur réparabilité, de leur recyclabilité et de l'intégration de matières premières secondaires,
- accompagner les entreprises, en particulier les PME, dans la valorisation des matières,
- découpler la production totale de déchets de la croissance économique.

Pour compléter cette feuille de route, le ministère de l'Écologie a organisé une « Conférence de mise en œuvre de l'économie circulaire » à Gardanne le 16 décembre 2013. 4 ateliers s'y sont tenus :

1. engagements volontaires des industriels,
2. mobilisation des régions pour des stratégies régionales d'économie circulaire,
3. stratégie nationale « ressources »,
4. principe de proximité.

Ces ateliers ont permis aux différents acteurs du Conseil national de la transition écologique, dont la CGPME, d'avoir une discussion approfondie sur les points les plus importants de la feuille de route du gouvernement. Le sujet majeur étant l'atelier 1, celui-ci a permis de préciser les attentes des parties prenantes sur les engagements des industriels.

Schéma de l'économie circulaire



*ces cascades se retrouvent à toutes les étapes de la vie d'un produit

Source : Fondation Ellen MacArthur

L'économie circulaire en quelques mots

L'économie circulaire peut se définir comme « un système de production et d'échange prenant en compte, dès leur conception, la durabilité et le recyclage des produits, ou de leurs composants, de sorte qu'ils puissent redevenir soit des objets réutilisables soit des matières premières nouvelles, dans un objectif de réduire la consommation et d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources. L'optimisation du cycle de la matière prend aussi en compte les besoins en énergie et en eau nécessaires dans le cycle de vie du produit. »

Source ADEME

La hiérarchie des déchets

- 1 - Prévention
- 2 - Réutilisation
- 3 - Recyclage
- 4 - Enfouissement

Article 4 de la Directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

Dans le cadre du Conseil national de l'industrie, les filières présentes auront la charge de définir pour leur secteur d'activité des objectifs chiffrés, concrets et adaptés pour mettre en place l'économie circulaire. Les branches professionnelles y seront associées pour fixer des objectifs pragmatiques avec les acteurs concernés. Le calendrier prévisionnel donne au CNI jusqu'en décembre 2014 pour intégrer un axe économie circulaire dans les contrats de filière. Dans une moindre mesure, les 3 autres ateliers ont pu préciser des principes

existants mais ayant besoin d'être retravaillés. Ces ateliers ont fait des recommandations qui seront détaillées ultérieurement dans de nouveaux groupes de travail.

En conclusion, l'économie circulaire devrait, à l'avenir, impacter les entreprises y compris les TPE-PME. Le prix des ressources naturelles aidera les entreprises à rationaliser l'achat de matières premières, à éco-concevoir, à recycler et à réutiliser des matières.

Travaux publics : du recyclage à l'économie circulaire

Crédit photo : D.R.



Le recyclage des déchets de déconstruction dans la réalisation de nouveaux ouvrages met en adéquation performances des matériaux et limitation de la pression sur les ressources naturelles non-renouvelables. 4 années de mobilisation des professionnels sous l'égide du ministère en charge de l'environnement ont permis de démontrer la parfaite sécurité technique, économique et environnementale de cette boucle en technique routière. Elle ouvre la perspective souhaitable de la concrétisation dans le droit de la fin de statut de déchets des granulats recyclés issus de bétons de démolition et d'agrégats d'enrobés bitumineux.

Jean-Louis Marchand

Président de la Commission Développement Durable de la FNTP



Livre blanc de la CGPME sur la responsabilité élargie du producteur (REP)

La CGPME publie ses propositions pour favoriser l'intégration du principe de la REP :

- une étude d'impact avant toute nouvelle REP,
- une comptabilité analytique pour les collectivités territoriales,
- l'amélioration du dialogue entre parties prenantes.

C / Biodiversité : mieux comprendre les enjeux pour se mobiliser

Sensibiliser les TPE-PME à la biodiversité, un enjeu grandissant pour la CGPME

Depuis 1992 et la Convention de l'ONU sur la diversité biologique, la reconnaissance de la biodiversité comme un enjeu majeur pour la société progresse auprès de tous les acteurs sans que notre mobilisation soit à la hauteur des enjeux. En effet, on constate encore à présent l'appauvrissement de la diversité des êtres vivants.

Les TPE-PME constituent l'essentiel du tissu économique français. Leurs moyens, bien souvent limités, ne leur permettent pas toujours d'intégrer leur impact et leur dépendance à la biodiversité.

Les efforts d'éducation et de sensibilisation doivent être poursuivis, c'est pour cette raison que nous avons élaboré un guide dédié à la biodiversité en partenariat avec Humanité et Biodiversité, présidée par Hubert Reeves.

Les enjeux de la biodiversité ont connu des évolutions juridiques majeures, signe de la montée en puissance de ce sujet. Plus que de nouvelles contraintes, la prise en compte croissante de la biodiversité dans le cadre réglementaire traduit une mutation de nos sociétés qui influe nécessairement sur l'activité des entreprises. Identifier ces évolutions ainsi que les pressions susceptibles d'impacter les entreprises peut leur permettre de les anticiper pour mieux les maîtriser.

Si consommateurs, collectivités, administrations, entreprises sont aujourd'hui concernés, la notion complexe et les multiples interactions qu'entretient la biodiversité en font une notion un peu vague. Cette complexité se ressent particulièrement pour nos TPE-PME qui n'ont pas toujours un impact foncier conséquent et appréhendent de ce fait difficilement leur rôle et leurs interactions avec la biodiversité.

En quoi par exemple, une entreprise du secteur des services serait-elle concernée au titre de son activité alors qu'elle ne possède pas d'espace vert ? C'est pour répondre à cette question et à bien d'autres encore que ce guide a été élaboré.



Crédit photo : JP. Guilla

CHIFFRES CLÉS

La biodiversité impactée



7% du PIB mondial en 2050 ou
13 938 Mds €/an

le montant de la dégradation
des services écologiques



50 000 à 100 000
le nombre d'espèces vivantes
qui disparaissent chaque année

Source : guide Orée



3

ÉCONOMIE

Une démarche responsable pour une économie durable

A / Mettre en place une politique industrielle de filières

Des pistes de travail à poursuivre

La notion de filière industrielle apparaît en filigrane dès lors que l'on parle d'innovation ou de stratégie industrielle. En environnement et développement durable, des filières compétitives existent déjà au service de la transition énergétique. Elles ont été identifiées par les travaux du débat national sur la transition énergétique comme innovantes et exportatrices. Comprenant des entreprises d'excellence, qui peuvent être des TPE-PME ou des ETI, ces filières interviennent sur les marchés de l'efficacité énergétique, par exemple dans le bâtiment, ou sur celui des énergies renouvelables.

Les débats sur la transition énergétique ont mis en valeur ces filières qui doivent, de notre point de vue, intégrer l'ensemble des entreprises du secteur ; de la plus grande à la plus petite. Les garanties du succès, quelle que soit la filière ? Un cadre réglementaire lisible, des financements adaptés, l'accompagnement de la professionnalisation des secteurs et des filières, un soutien renforcé à l'export... la CGPME y souscrit totalement.

Une réflexion utile sur les engagements volontaires

Si la démarche de filière doit être poursuivie et renforcée dans les travaux des pouvoirs publics, notamment dans le cadre du Conseil national de l'industrie, la question des engagements sectoriels peut également être une piste de travail intéressante.

Dans cet esprit, la Conférence environnementale a proposé la mise en place, de manière volontaire, d'engagements contribuant à l'économie circulaire. Le souhait est d'enclencher une mise en route des acteurs économiques qui voient dans cette transition une opportunité de développement.

La démarche d'engagement volontaire est, à nos yeux, la mieux adaptée pour permettre aux entreprises d'avancer progressivement, selon leur degré de maturité, dans le cadre d'objectifs adaptés. Mais une condition est nécessaire au succès de cette démarche ; l'accompagnement des branches professionnelles.

En ce qui concerne l'économie circulaire, cette réflexion sur les engagements devra prendre en compte des objectifs d'utilisation efficace des ressources, sur le long terme en favorisant l'éco-conception des produits pour augmenter leur durabilité, leur réutilisation, leur réparabilité ou leur recyclage.

À titre d'exemple, une liste d'engagements déclinés en actions à déployer permettrait d'orienter les objectifs des fédérations professionnelles. Pour lancer la démarche, il sera nécessaire que les acteurs de chaque secteur/filière établissent d'abord un état des lieux des actions engagées ou en cours de lancement par les secteurs professionnels et les filières industrielles. Ce diagnostic devra déboucher sur des scénarios d'évolution, avant de définir les actions futures. L'implication des fédérations professionnelles est donc indispensable à la réussite d'engagements volontaires.

Au terme de cette démarche, un bilan pourra permettre de savoir si une extension à d'autres sujets est envisageable et pertinente : rénovation énergétique, réduction des déchets...

B / Le financement des TPE-PME : un levier pour la transition écologique

Financer la transition écologique

Les questions de financement de la transition énergétique et de manière générale de la transition écologique doivent prendre en compte les besoins des TPE-PME. Aujourd'hui, les engagements français et internationaux en la matière demandent aux entreprises de mettre en œuvre de nouveaux moyens de production ou de nouveaux services.

La CGPME a toujours appelé au pragmatisme. Ce sont les TPE-PME qui feront sur le terrain la transition écologique : transport, biodiversité, rénovation thermique, gestion des déchets... Il est donc indiscutable que les TPE-PME ont besoin d'un accompagnement financier adapté à leur besoin véritable.

Le coût de la transition énergétique a été estimé pour les 50 prochaines années à plusieurs centaines de milliards d'euros. La question n'est donc pas de savoir si l'on peut s'en exonérer mais plutôt de bien préparer l'avenir en trouvant les financements nécessaires permettant aux entreprises d'assumer les coûts liés à ces changements.

CHIFFRES CLÉS



Adaptabilité

20 000 €

le montant des financements pour les TPE-PME

Lisibilité



10 ans

la disponibilité des financements

Des financements adaptés pour les TPE-PME

Ce point est fondamental car aujourd'hui les entreprises trouvent plus facilement des financements de plusieurs millions d'euros, alors que trouver des financements – moindres – pour investir dans une machine ou un procédé innovant est plus compliqué. Des financements au-dessous de 20 000 euros, voilà de quoi ont besoin nos TPE-PME... Ces financements doivent être disponibles sur du long terme : 10 ans au minimum.

Sur ce point, le débat national sur la transition énergétique a entendu la CGPME et a retenu cette proposition. Mais rien ne pourra se faire concrètement sans l'implication de tous les acteurs du financement comme Bpifrance et la Caisse des Dépôts par exemple, et au-delà de tout outil financier fiable pour accompagner l'investissement du tissu économique français qui fait défaut aujourd'hui. Le manque de clarté des mécanismes de financement et leur éparpillement contribuent à l'autocensure des chefs d'entreprise en la matière.

Privilégier les investissements les plus rentables

Or le coût de la transition énergétique, que ce soit dans le bâtiment ou dans les transports, sera élevé et nécessitera des engagements financiers importants. Les chefs d'entreprise doivent être rassurés sur les financements disponibles et leurs garanties. Privilégier les retours sur investissement rapides et les travaux les plus pertinents (on pense aux passoires énergétiques) permettrait de tenir compte de la conjoncture économique et d'avancer concrètement dans le secteur du bâtiment. Pour cela un travail de qualification des travaux en fonction des types de bâtiments et de leur situation doit être lancé.

La CGPME a formulé d'autres propositions comme le renforcement de l'éco-conditionnalité des aides aux travaux de rénovation ou l'instauration d'un taux de TVA de 5 % pour tous les travaux de

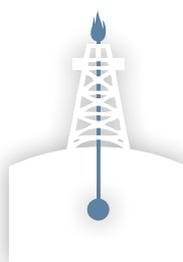
rénovation énergétique. Créer un guichet unique de la rénovation énergétique permettrait de regrouper les financements disponibles des différents acteurs institutionnels et privés, sensibiliser et informer davantage les chefs d'entreprise aux actions énergétiques et accompagner les patrons de TPE-PME dans la définition fine de leurs actions. Voilà les propositions concrètes que nous défendons.

Ne pas écarter, a priori, des solutions innovantes

La CGPME a largement évoqué la question de la recherche concernant les gaz de schistes, qui peuvent être de véritables opportunités en matière de ressources nouvelles mais aussi permettre de compenser les coûts importants que représenteront les investissements en faveur des énergies renouvelables. Alors que le gouvernement semble fermer définitivement la porte à des solutions techniques de production d'énergie telle que l'augmentation de la durée de vie des centrales nucléaires ou l'exploitation des gaz de schistes, la Confédération a alerté le gouvernement sur les besoins d'une transition énergétique, en phase avec la compétitivité et l'emploi. Si l'on souhaite faire une

transition écologique juste, il faut que la France puisse profiter des atouts qu'elle possède. Le financement de la transition écologique sera d'autant plus difficile que nous ne profitons pas des avantages technologiques ni des ressources de notre territoire. L'exploitation des ressources naturelles peut apparaître excessive par rapport à leur renouvellement, mais a contrario la non-utilisation de ressources disponibles sur notre territoire pourra nuire, à terme, à notre modèle économique et social.

CHIFFRES CLÉS



Grâce au gaz de schiste, le gaz naturel ne représentera en moyenne que :

en 2013

5 à 8%

des coûts de fabrication en Europe.

en 2015

2%

des coûts de fabrication aux États-Unis.

Source : Boston Group

Investir dans la compétitivité des TPE-PME



Crédit photo : D.R.

Énergies renouvelables, efficacité énergétique, valorisation des ressources naturelles : dans ces 3 domaines, Bpifrance intervient depuis des années, au travers des entités à l'origine de sa création, en faveur des projets portés par les TPE, PME et ETI. En 2013, 560 millions d'euros de crédits ont été accordés pour des investissements dans l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation..., soit 20 % des concours équivalents en France. Plus de 560 projets innovants ont bénéficié de 110 millions d'euros de financements tandis que 111 millions d'euros étaient injectés en fonds propres via des souscriptions à des fonds comme Electronova ou Emertec 5, ou en direct dans des PME et ETI telles que Soitec (énergies renouvelables) ou Fermentalg (chimie verte). Le plan stratégique 2014-2017 de Bpifrance vise à renforcer ces ressources en portant à 800 millions d'euros par an les crédits d'investissement. De même 400 millions d'euros seront apportés en fonds propres à l'horizon 2017 pour les énergies renouvelables. Une ambition que Bpifrance souhaite partager avec toutes les entreprises en recherche de compétitivité.



Nicolas Dufourcq
Directeur général de Bpifrance

C / La fiscalité écologique :

« oui » à l'incitation, « non » au rendement

La CGPME, acteur vigilant au sein du CFE

La fiscalité écologique est un moyen d'agir sur les modes de production et de consommation conformément au principe du pollueur-payeur. Cette fiscalité s'applique à 3 grandes problématiques :

1. la consommation des ressources,
2. le changement climatique,
3. la pollution.

Considérant que la France était le mauvais élève de l'Union européenne en la matière, le gouvernement a mis en place en 2013 le Comité pour la fiscalité écologique (CFE) présidé par Christian de Perthuis. En clair, le CFE doit faire des propositions au gouvernement pour relever le niveau d'imposition environnementale en France.

C'est ainsi que le projet de loi de finances 2014 a instauré la contribution climat-énergie (CCE), prenant davantage en compte les émissions de carbone dans les taxes intérieures sur la consommation (TIC). Lors du débat au Parlement, la CGPME a demandé le retrait de cette mesure. En effet, aucune des études d'impacts sectorielles pour évaluer les effets de la CCE sur les TPE-PME en matière d'activité et d'emploi n'ont été fournies par le CFE. Cette nouvelle taxe franco-française entraîne une distorsion de traitement avec les entreprises des pays européens voisins, la CCE a d'abord une vocation de rendement et non d'incitation, ce que nous déplorons.

CCE : contribution climat-énergie

Valeur de la tonne

Rendement de la CCE



7 € en 2014
14,5 € en 2015
22 € en 2016

340 M € en 2014
2,5 Mds € en 2015
4 Mds € en 2016

Le CNPA s'oppose au principe d'une taxe sur les fluides frigorigènes



Credit photo : D.R.



La feuille de route pour la transition écologique élaborée à l'issue de la Conférence environnementale 2012 indiquait que le gouvernement « mènerait des travaux d'expertise sur l'opportunité de mettre en place une taxe sur les GES fluorés utilisés comme fluides frigorigènes ». Le Comité pour la fiscalité écologique constitué début 2013 s'est saisi de ce sujet pour avis. Le CNPA a alors élaboré une contribution développant des arguments contre cette proposition qui aurait gravement nuit à nos activités d'entretien de climatisation automobile. Grâce à la CGPME, le CNPA a pu porter directement ses messages, en représentant la Confédération à la réunion du CFE sur ce sujet. À notre grand soulagement, le CFE a conclu à la nécessité d'un examen plus complet des risques et opportunités d'une telle taxe.

Patrick Bailly

Président de la CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile)

Autre sujet sur lequel la CGPME a alerté les pouvoirs publics ; le rattrapage de la fiscalité du diesel par rapport à l'essence. Là encore la Confédération a défendu réalisme et pragmatisme contre cette mesure considérant que le secteur du transport, notamment, serait très lourdement frappé alors qu'aucune alternative ne peut lui être proposée en matière de carburant.

L'iso-fiscalité au cœur d'une réforme globale

La Confédération n'est pas opposée par principe à la fiscalité écologique mais elle demande que ces débats se fassent dans le cadre d'une réforme plus globale de la fiscalité française, pour atteindre un cadre fiscal simple, lisible et stable, propice au développement des TPE-PME. Enfin, elle demande que le principe d'iso-fiscalité soit respecté pour qu'aucune nouvelle charge ne pèse sur l'entreprise. Oui à une fiscalité incitative, qui ne grève pas la compétitivité tout en encourageant l'évolution des comportements.

D / Donneurs d'ordres / sous-traitants, vers une relation plus responsable

C'est à travers la problématique de la relation donneurs d'ordres/sous-traitant que la CGPME aborde, dans le cadre de l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR) la question des achats responsables.

La relation entre grands donneurs d'ordres et sous-traitants reste dégradée. Des dispositifs ont été mis en œuvre par la médiation inter-entreprises comme la charte des relations fournisseurs responsables et le label pour « sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux inhérents aux achats responsables et à la qualité des relations clients-fournisseurs » et valoriser les entreprises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Des progrès sont donc en cours mais le chemin est encore long pour passer de la sous-traitance à la cotraitance que la CGPME appelle de ses vœux.

Des progrès grâce à la RSE

La RSE - et la démarche achats responsables - peut-elle intervenir positivement pour inciter grands groupes et fournisseurs à améliorer la situation ? Nous sommes convaincus que cela est possible si les grandes entreprises considèrent leurs sous-traitants comme de véritables partenaires et non une variable d'ajustement, que les délais de paiement sont respectés et les contraintes des fournisseurs prises en compte. De leur côté, les PME doivent s'engager vers une gestion plus durable de leurs activités.

La fonction Achats devient progressivement le moyen pour les grands groupes de « démontrer » leur implication. Ainsi le donneur d'ordres et le sous-traitant y trouveront-ils un équilibre et un « bénéfice » mutuel tant du point de vue économique que social ou environnemental.

La réglementation n'est pas la seule voie pour y parvenir. Le marché fera basculer progressivement les entreprises dans l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux.

Les outils de l'ObsAR

Le groupe PME de l'ObsAR suit de près ces évolutions et élabore un certain nombre d'outils pour informer et accompagner les PME dans leurs démarches d'achats : le guide « Comprendre les achats responsables » et son baromètre annuel sur la maturité RSE des petites et moyennes entreprises. En 2014, sortira un nouveau guide « Achats responsables, de la théorie au changement des pratiques ».

La CGPME contribue activement à ces travaux car il s'agit là de sensibilisation, de pédagogie et de bonnes pratiques pour redonner confiance.

CHIFFRES CLÉS



Perception de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par les entreprises de moins de 250 salariés

33,9 % sont conscients des enjeux de la RSE,
mais n'ont pas encore engagé d'action dans ce sens

26,8 % ont engagé une démarche claire de RSE

21,4 % ont entendu parler de la RSE,
mais ce n'est pas une priorité pour l'entreprise

17,9 % n'ont jamais entendu parler de RSE

Source : Baromètre RSE des PME - éd. 2013 - ObsAR, CCI France, la Médiation Inter-Entreprises, CGPME

LA NÉCESSITÉ D'UNE TRAJECTOIRE LISIBLE

2013 a été marquée par des travaux nourris et denses sur l'énergie, l'économie circulaire, la biodiversité ou encore la fiscalité écologique.

Lancé fin 2012 par le gouvernement, le débat national sur la transition énergétique a produit en 2013 des mois d'échanges entre État, employeurs, salariés, ONG, collectivités et élus pour orienter la politique énergétique de la France. Deux engagements présidentiels ont sous-tendu ces débats ; la réduction à 50 % de la part du nucléaire à l'horizon 2025 et la diminution de 50 % de la consommation d'énergie finale de la France en 2050.

Après huit mois de débats et une synthèse de 15 mesures, les acteurs économiques, au premier rang desquels les TPE-PME, demandent au gouvernement une trajectoire claire et de long terme pour la politique énergétique française, avec les prérequis que sont l'indépendance énergétique, la sécurité d'approvisionnement, la garantie des prix, un financement adapté. La CGPME l'a rappelé lors du Débat National : l'efficacité et la sobriété énergétiques doivent en être les principaux leviers.

Formation, financement, incitation, valorisation ; les petites et moyennes entreprises ont besoin d'être accompagnées pour entrer de plain-pied dans une transition écologique que le gouvernement appelle de ses vœux. Sur les questions énergétiques comme sur d'autres, les TPE-PME sont prêtes à s'engager, à investir, à innover pour peu que les marchés émergent et répondent à une demande croissante et durable.

En 2014, la CGPME poursuivra son action en lien avec ses fédérations professionnelles et ses structures territoriales, convaincue que les TPE-PME sont les principaux vecteurs

de la transition énergétique et que l'environnement et le développement durable peuvent offrir à nos entreprises des débouchés économiques et sociaux compatibles avec notre souci de compétitivité.

Crédit photo : D.R.



Guillaume de Bodard



Contacts

Sandrine Bourgogne

Adjointe au Secrétaire général
de la CGPME

sbourgogne@cgpme.fr

Florian Masseube

Juriste droit de l'environnement et
développement durable

fmasseube@cgpme.fr

Remerciements

Bénédicte Boudet (FNH)

Christine Challe (CNPA)



Mentions légales impression : ce document, conçu par l'agence Planète, est imprimé sur du papier PEFC, certification qui garantit une gestion durable de la forêt, par une imprimerie qui répond aux critères « Imprim'vert ».

www.cgpme.fr



Confédération Générale
des Petites et Moyennes Entreprises
10 terrasse Bellini
92800 Puteaux
contact@cgpme.fr

